

## Séance du Conseil municipal du 21 septembre 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 15 septembre 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-trois et le vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
		EYNARD	
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
	MICHAUX	SOUGH	
MANTOUX	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

### 06 Membres absents excusés :

DONZELOT	COUVRAT	SEGUIN	GIRIN
HODZIC	MAITRE		

### 06 Pouvoirs :

DONZELOT	Donne pouvoir à	MARIE-BROUILLY
COUVRAT	Donne pouvoir à	JASSERAND
SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
MAITRE	Donne pouvoir à	SOUGH

## Délibération n° 20230921-2/ 4.1.1 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes préconisant l'ajustement du tableau des effectifs de la commune de Marcy l'Etoile avec les besoins réels de la collectivité, il est proposé de :

- Supprimer 1 poste d'attaché territorial à temps complet (catégorie A)
- Supprimer 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet (catégorie B)
- Supprimer 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet (catégorie B)
- Supprimer 1 poste de rédacteur à temps complet (catégorie B)
- Supprimer 5 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet (catégorie C)
- Supprimer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (catégorie C)
- Supprimer 3 postes d'adjoint administratif à temps complet (catégorie C)
- Supprimer 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 28/35ème (catégorie C)
- Supprimer 1 poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet (catégorie B)
- Supprimer 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet (catégorie B)
- Créer 1 poste de technicien à temps complet (catégorie B)
- Créer 1 poste d'agent de maitrise principal (catégorie C)
- Supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet (catégorie C)
- Supprimer 3 postes d'adjoint technique à temps complet (catégorie C)
- Créer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35ème (catégorie C)
- Créer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 17.5/35ème (catégorie C)
- Créer 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 33.25/35ème (catégorie C)
- Supprimer 1 poste d'ATSEM principal de 2ème à temps complet (catégorie C)
- Supprimer 6 postes d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet (catégorie C)
- Supprimer 1 poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe à temps complet (catégorie B)
- Supprimer 3 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet (catégorie C)
- Supprimer 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet (catégorie C)
- Créer 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 17.5/35ème (catégorie C)
- Supprimer 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet (catégorie C)
- Créer 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 23.10/35ème (catégorie C)
- Créer 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 32.41/35ème (catégorie C)
- Créer 12 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 17.5/35ème (catégorie C)
- Supprimer 1 poste de brigadier-chef à temps complet (catégorie C)
- Supprimer 1 poste de gardien à temps complet (catégorie C)
- Supprimer 1 poste de garde-champêtre principal à temps complet (catégorie C)
- Supprimer 1 poste de garde-champêtre à temps complet (catégorie C)
- Supprimer 1 poste d'ETAPS à temps complet (catégorie B)
- Créer 4 postes d'ETAPS à temps non complet 5/35ème (catégorie)

Il est également soumis la possibilité de permettre le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, eu égard aux besoins du service et à la nature des fonctions ou lorsque le recrutement d'un fonctionnaire n'a pas été possible, sur l'ensemble des postes figurant au tableau des effectifs.

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial compétent,  
Vu le tableau des effectifs ;

**Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :**

- **ADOpte** les mouvements proposés
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs
- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel lorsque cela est nécessaire
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au chapitre 012

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

Le Maire,  
**Loïc COMMUN.**



Le secrétaire de séance,  
**Pascal MANTOUX.**



Délibération n° 20230921\_2 du 21/09/2023  
Signataire : Loïc COMMUN, Maire  
Télétransmis en Préfecture le 28/09/2023  
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 28/09/2023